

MAIRIE D'ANVIN
258 rue d'Hesdin
62134 ANVIN

DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement d'
ARRAS

ARRETE DU MAIRE

Canton de Saint-Pol/Ternoise

Tél 03 21 03 56 72
Fax 03 21 03 56 73

Objet : fermeture d'ELSA jusqu'à nouvel ordre

Le Maire soussigné,

Vu la crise sanitaire Covid-19 sur l'ensemble du territoire français,

Vu les restrictions de circulation établies par le décret 2020-260 du 16 mars 2020 qui doivent être scrupuleusement respectées par tous,

Vu la demande écrite formulée par le Préfet du Pas de Calais par message électronique en date du 20 mars 2020,

Considérant que des concentrations de personnes pourraient se produire dans les parcs et jardins publics à l'occasion de déplacements liés à l'article 1 du décret du 16 mars

A R R E T E

Article 1^{er} : l'Espace Sportif et de Loisirs Anvinois (ELSA), autrement nommé le stade d'ANVIN est fermé à la population.

Article 2 : Toute circulation y est interdite à partir du samedi 21 mars 2020, jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : tout contrevenant au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HEUCHIN
 - Mme la Secrétaire de Mairie de ANVIN.
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés municipaux

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HEUCHIN.
- Monsieur le Préfet du Pas de Calais

Fait à ANVIN, le 21 mars 2020

Le Maire d'ANVIN,



André OLIVIER